

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Type de produit : Mélange
Nom du produit : PORCELAIN PRIMER [agent de préparation pour porcelaine]

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spécification d'utilisation industrielle ou professionnelle : Industrielle
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance ou du mélange : Réservé aux professionnels.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant :

Reliance Orthodontic Products Inc. 1540 West Thorndale Ave. Itasca, IL 60143 États-Unis
630-773-4009, pendant les heures normales de travail

Représentant de la CE :

Emergo Europe, Molenstraat 15, 2513 BH, La Haye, Pays-Bas

Promoteur australien : Emergo Australia, 201 Sussex St. Darling Park, Tower II, Level 20, Sydney, NSW 2000 Australie

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC - Centre de communications d'urgence pour les matières dangereuses, ouvert 24 heures sur 24
Dans les États-Unis : 1-800-424-9300 En dehors des États-Unis : 1-703-527-3887, appels en PCV acceptés

Rubrique 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Liquide inflammable, catégorie 2 H225
Irritation de la peau, catégorie 2 H315
Irritation oculaire, catégorie 2 H319
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1 H334
STOT SE 3 H335

Texte intégral des phrases H : voir la rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Ingrédients dangereux :

Acétone, qualité ACS

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

PORCELAIN PRIMER

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P370+P378 - En cas d'incendie : utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre chimique sèche ou de la mousse pour l'extinction.
P501 - Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales / nationales.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Acétone, qualité ACS	(Numéro CAS) 67-64-1	30 - 50	Xi ; R36/37/38 F+ ; R12
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acétone, qualité ACS	(Numéro CAS) 67-64-1	30 - 50	Liquide inflammable, 2, H225 Irritation de la peau, catégorie 2, H315 Irritation oculaire, catégorie 2, H319 Sensibilisation respiratoire, catégorie 1, H334 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires, H335

Texte intégral des phrases R et H : voir la rubrique 16

RUBRIQUE 4 : premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Mesures générales de premiers secours : Ne jamais rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : En cas de difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers secours après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver avec beaucoup d'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les informations relatives aux premiers secours sur cette étiquette).
- Premiers secours après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- Premiers secours après ingestion : Faire boire du lait. Boire beaucoup d'eau. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact cutané : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

PORCELAIN PRIMER

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Combustible. Liquide et vapeur très inflammables.
- Risque d'explosion : Formation possible d'un mélange vapeur-air inflammable/explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions pour lutter contre les incendies : Utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée pour refroidir les contenants exposés. Faire preuve de prudence en combattant tout incendie causé par des produits chimiques. Empêcher que l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie ne se répande dans l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans porter un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éliminer les sources d'ignition. Faire particulièrement attention pour éviter les charges électrostatiques. Pas de flamme nue. Ne pas fumer.

6.1.1 Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non essentiel.

6.1.2 Pour le personnel des services d'urgence

- Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage avec une protection appropriée.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si le liquide se répand dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec des solides inertes, comme de l'argile ou de la terre de diatomées, dès que possible. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/Protection personnelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les contenants vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Prévoir une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de vapeur. Pas de flamme nue. Ne pas fumer. Utiliser seulement des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Température de manipulation : 20 - 25 °C
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après la manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique devraient être suivies. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Conditions de stockage : Garder au frais. Entreposer dans un endroit sec. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matériaux incompatibles : Sources d'ignition. Lumière directe du soleil. Sources de chaleur.
- Température de stockage : 20 - 25 °C
- Zone de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

PORCELAIN PRIMER

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 8 : contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétone, qualité ACS (67-64-1)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	550 ppm
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	250 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2 400 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 000 ppm

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection.
Protection des yeux	: Lunettes de protection contre les agents chimiques ou lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection adaptés.
Protection respiratoire	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide transparent et incolore.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Odeur d'alcool.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
pH	: 4 - 5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion	: Aucune donnée disponible.
Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: > 56 °C
Point d'éclair	: -18 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeur très inflammables
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: < 1
Solubilité	: Miscible à l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeur très inflammables. Formation possible d'un mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

PORCELAIN PRIMER

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut dégager des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11 : informations toxicologiques

11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acétone, qualité ACS (67-64-1)	
DL50 par voie orale (rat)	5 800 mg/kg
DL50 par voie cutanée (lapin)	> 20 000 mg/kg
LC50 par inhalation (rat) ppm	> 16 000 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation cutanée
pH : 4 - 5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH : 4 - 5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Carcinogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.
Peut irriter les voies respiratoires

Acétone, qualité ACS (67-64-1)	
LOAEL (par voie orale, rat)	N/A mg/kg de poids corporel
LOAEL (par voie cutanée, rat/lapin)	N/A mg/kg de poids corporel
LOAEL (par inhalation, rat, gaz)	N/A ppmv/4h
LOAEL (par inhalation, rat, vapeur)	N/A mg/l/4h
LOAEL (par inhalation, rat, poussières/brouillard/fumées)	N/A mg/l/4h

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Acétone, qualité ACS (67-64-1)	
LOAEL (par voie orale, rat, 90 jours)	N/A mg/kg de poids corporel/jour
LOAEL (par voie cutanée, rat/lapin, 90 jours)	N/A mg/kg de poids corporel/jour
LOAEL (par inhalation, rat, gaz, 90 jours)	N/A ppmv/6h/jour
LOAEL (par inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	N/A mg/l/6h/jour
LOAEL (par inhalation, rat, poussières/brouillard/fumées, 90 jours)	N/A mg/l/6h/jour

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Acétone, qualité ACS (67-64-1)	
CL50 poissons 1	4 740 - 6 330 mg/l
CL50 poisson 2	8 300 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

PORCELAIN PRIMER [agent de préparation pour porcelaine]	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

PORCELAIN PRIMER

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PORCELAIN PRIMER [agent de préparation pour porcelaine]

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer d'une manière sûre conformément aux réglementations locales et nationales. Éliminer d'une manière sûre conformément aux réglementations locales et nationales.

Informations Complémentaires : Manipuler les contenants vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Écologie – matières résiduelles : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 : informations relatives au transport

En conformité avec ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU (ADR)	: 1 170
Numéro ONU (IMDG)	: Non applicable.
Numéro ONU(IATA)	: 1 170
Numéro ONU(ADN)	: Non applicable.
Numéro ONU (RID)	: Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable.
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Étiquettes de danger (ADR)	: 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable.
--	-------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3
--	-----

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable.
---	-------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable.
---	-------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: II
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable.
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable.

PORCELAIN PRIMER

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable.
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable.

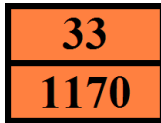
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Aucune information supplémentaire n'est disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Dispositions spéciales (ADR) : 144, 601
Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exemptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001
Dispositions relatives aux emballages en commun (ADR) : MP19
Instructions de transport en citernes mobiles et en conteneurs pour vrac (ADR) : T4
Dispositions particulières applicables aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (ADR) : TP1
Code de citerne (ADR) : LGBF
Véhicule pour transport en citernes : FL
Catégorie de transport (ADR) : Catégorie 2
Dispositions particulières relatives au transport - Exploitation (ADR) : S2, S20
Numéro d'identification du danger (numéro Kemler) : 33
Panneaux orange :



Code de restriction dans les tunnels (ADR) : D/E
Code EAC : •2YE

14.6.2. Transport par voie maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport fluvial

Non soumis à ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : informations réglementaires

15.1 Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Règlements de l'UE

Aucune restriction de l'Annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste des candidats pour la directive REACH

15.1.2. Règlements nationaux

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

PORCELAIN PRIMER

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 16 : autres informations

Autres informations : Aucune.

Texte intégral des phrases R-, H- et EUH :

Irritation oculaire, catégorie 2	Lésion oculaire grave/irritation oculaire, catégorie 2
Liquide inflammable, catégorie 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	Sensibilisation - Respiratoire, catégorie 1
Irritation de la peau, catégorie 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires
H225	Liquide et vapeur très inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R12	Extrêmement inflammable
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
F+	Extrêmement inflammable
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II de REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Par conséquent, elles ne doivent pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.